

MISE AU CONCOURS

DE

TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES

ANNONCES ET INSERTIONS

Travaux de fouilles pour pose de câbles.

L'administration des télégraphes et des téléphones met en soumission les travaux de terrassement, de maçonnerie et de pose de tuyaux pour canalisation de câbles sur le tronçon Coire—Landquart-Tardisbrücke.

Longueur des fouilles : environ 15.000 m (en 4 lots).

Travaux de terrassement pour les canalisations (chambres) environ 9000 m³.

Pose de tuyaux : en ciment de 20 cm environ 10.000 m.

Pose de tuyaux : en fonte de 20 cm environ 5000 m.

Travaux de bétonnage et de maçonnerie environ 500 m³.

L'office téléphonique de Coire (chambre n° 78) fournira sur demande les formulaires nécessaires et renseignera sur les conditions de soumission. Il tient également à la disposition des entrepreneurs les plans des tracés et ceux des chambres souterraines à construire.

Les offres, sous pli fermé et portant la suscription « Offre pour travaux de fouilles pour la canalisation Coire—Landquart-Tardisbrücke », doivent être adressées avant le 28 février 1920 à

*La direction d'arrondissement des
télégraphes de Coire.*

PLACES

Les offres de service doivent se faire *par écrit, franco*, et être accompagnées de certificats de bonne vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Détail d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Chancellerie fédérale.	Commissionnaire du service de l'état-major général du département militaire.	Jusqu'à 2800, plus les allocations de renchérissement et l'uniforme.	14 février 1920 [2.]	Bonne culture générale; savoir le français.
Département des finances et des douanes. (Direction générale des douanes, à Berne.)	Expert technique à la II ^e section de la direction générale des douanes.	5200 à 6200 plus les allocations de renchérissement.	21 février 1920 [2.]	Connaissance du tarif et du service des douanes, ainsi que des langues allemande et française.
La place est occupée provisoirement.				
(Direction générale des douanes, à Berne.)	Secrétaire-juriste à la I ^{re} section de la direction générale des douanes.	4200 à 5800, plus les allocations de renchérissement	21 février 1920 [2.]	Etudes juridiques complètes, avoir déjà pratiqué le droit; connaissance des langues allemande et française.
Département des finances et des douanes. (Direction des douanes, à Bâle.)	Commis de caisse au bureau des douanes de Bâle-gare badoise P. V.	3700 à 4600	14 février 1920 [2.]	Commis de I ^{re} classe aux termes de l'art. 16 du règlement organique de l'administration des douanes du 12 juin 1911.
(Direction des douanes, à Schaffhouse.)	Chef du bureau des douanes principal de Constance.	4200 à 5600	14 février 1920 [2.]	Connaissance complète du service des douanes.
(Direction des douanes, à Schaffhouse.)	Contrôleur au bureau des douanes de Kreuzlingen-Emmishofen.	3700 à 4600, plus les allocations de renchérissement.	21 février 1920 [2.]	Les candidats doivent avoir passé avec succès l'examen prévu pour les commis de I ^{re} classe ou occuper déjà une place de contrôleur ou de receveur.
Département militaire fédéral.	Secrétaire de chancellerie de I ^{re} classe à la chancellerie du département militaire.	4200 à 5800 plus les allocations de renchérissement.	14 février 1920 [2.]	Expérience de l'administration militaire (la préférence sera donnée à un officier ayant des connaissances juridiques).

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département militaire. (Intendance du matériel de guerre.)	Intendant d'arsenal de I ^{re} classe, à Zurich.	4700 à 5800, plus l'allocation de renchérissement de la vie.	21 février 1920 [2.].	Officier supérieur, connaissances techniques ou commerciales.
Le loyer de l'appartement de service à l'arsenal est déduit du traitement.				
Département de l'économie publique. (Service fédéral de l'hygiène publique.)	Expert fédéral pour le contrôle des denrées alimentaires, attaché au bureau de douane de Buchs.	4200 à 5800, plus les allocations de renchérissement.	29 février 1920 [2.].	Savoir au moins 2 langues nationales; bonne culture générale, plus spécialement connaissance des sciences naturelles, surtout de la chimie, connaissance du contrôle des denrées alimentaires.
On donnera la préférence à un candidat qui aura déjà rempli les fonctions de chimiste pour l'analyse des denrées alimentaires ou d'inspecteur des denrées alimentaires.				
(Division de l'agriculture.)	Assistant de II ^e classe de la division de chimie de l'établissement fédéral d'arboriculture, de viticulture et d'horticulture à Wädenswil.	3700 à 4800, plus les allocations de renchérissement.	20 février 1920 [2.].	Diplôme universitaire de chimiste.
La place est occupée provisoirement.				
Chemins de fer fédéraux. (Direction du IV ^e arrondissement, à St-Gall.)	Technicien de II ^e , évent. de I ^{re} classe au bureau de l'inspection des télégraphes.	2500 à 4200, év. 3300 à 5100, plus les allocations de renchérissement légales.	28 février 1920 [2.].	Etudes de technicum complètes et expérience en matière d'électricité (courant fort et courant faible).
(Direction du IV ^e arrondissement, à St-Gall.)	Entrée en fonctions le Commis de IV ^e classe du sexe masculin ou féminin à la chancellerie de la direction du IV ^e arrondissement, à St-Gall.	1600 à 2500 plus les allocations de renchérissement légales	23 février 1920 [2.].	Instruction secondaire, dactylographie, sténographie.

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Dans les arrondissements.

1. 3 aides du sexe féminin à l'inspectorat des chèques. S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction générale des postes.
 2. Chef de bureau à Genève. } S'adresser, d'ici au 21 février 1920,
 3. Facteur de lettres à Genève } à la direction des postes de Genève.
 4. Garçon de bureau à Lausanne. S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction des postes de Lausanne.
 5. Buraliste à Riggisberg. S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction des postes de Berne.
 6. Sous-chef de bureau à La Chaux-de-Fonds. } S'adresser, d'ici au 21 février
 7. Facteur de lettres à La Chaux-de-Fonds. } 1920, à la direction des postes de Neuchâtel.
 8. Buraliste et facteur à Courroux. }
 9. Commis à Lenzbourg. } S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la
 10. Commis à Zurzach. } direction des postes d'Aarau.
 11. Facteur postal à Ruswil. S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction des postes de Lucerne.
 12. Garçon de bureau à Zurich. S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction des postes de Zurich.
 13. Garçon de bureau à Chiasso. S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction des postes de Bellinzone.
-
1. Conducteur-garçon de bureau à Genève. S'adresser, d'ici au 14 février 1920, à la direction de Genève.
 2. Chef de service à la direction des postes à Lausanne. } S'adresser, d'ici au 14 février
 3. Buraliste et facteur à Mörel. } 1920, à la direction des postes de Lausanne.
 4. Buraliste à La Souste. }
 5. Facteur de lettres à Berne. } S'adresser, d'ici au 14 février
 6. Garçon de bureau à Berne. } 1920, à la direction des postes de Berne.
 7. Buraliste et facteur à Allmendingen p. R. }
 8. Garçon de bureau à Neuchâtel. } S'adresser, d'ici au 14 février 1920,
 9. Commis de poste à La Chaux-de-Fonds. } à la direction des postes de Neuchâtel.
 10. Commis de poste à Brougg. S'adresser, d'ici au 14 février 1920, à la direction des postes d'Aarau.

11. 13 garçons de bureau à Lucerne. S'adresser, d'ici au 14 février 1920, à la direction des postes de Lucerne.
12. Facteur de lettres à Ruti (Zurich). } S'adresser, d'ici au 14 février 1920.
à la direction des postes de
13. Garçon de bureau à Schaffhouse. } Zurich.
14. 6 chefs-facteurs de lettres à St-Gall. } S'adresser, d'ici au 14 février 1920,
à la direction des postes de
15. Garçon de bureau à St-Gall. } St-Gall.

Administration des télégraphes.

Dans les arrondissements.

Electricien de I^{re} classe à la section : Bureau d'essais électrotechniques et de contrôle du matériel de la direction générale des télégraphes. Conditions d'admission : Expériences dans les mesures des courants faibles continus et alternatifs et dans la rédaction de rapports techniques.

S'adresser, d'ici au 28 février 1920, à la direction générale des télégraphes de Berne.

Facteur à Aigle.

S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Lausanne.

Télégraphiste et téléphoniste à Mœrel ;

Télégraphiste à Susten.

S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la section de Sion de la direction d'arrondissement des télégraphes de Lausanne.

Electricien de II^e classe à direction d'arrondissement de Berne (deuxième mise au concours).

S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Berne.

Chef-facteur, évent. facteur au bureau des télégraphes à Bâle.

S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes d'Olten.

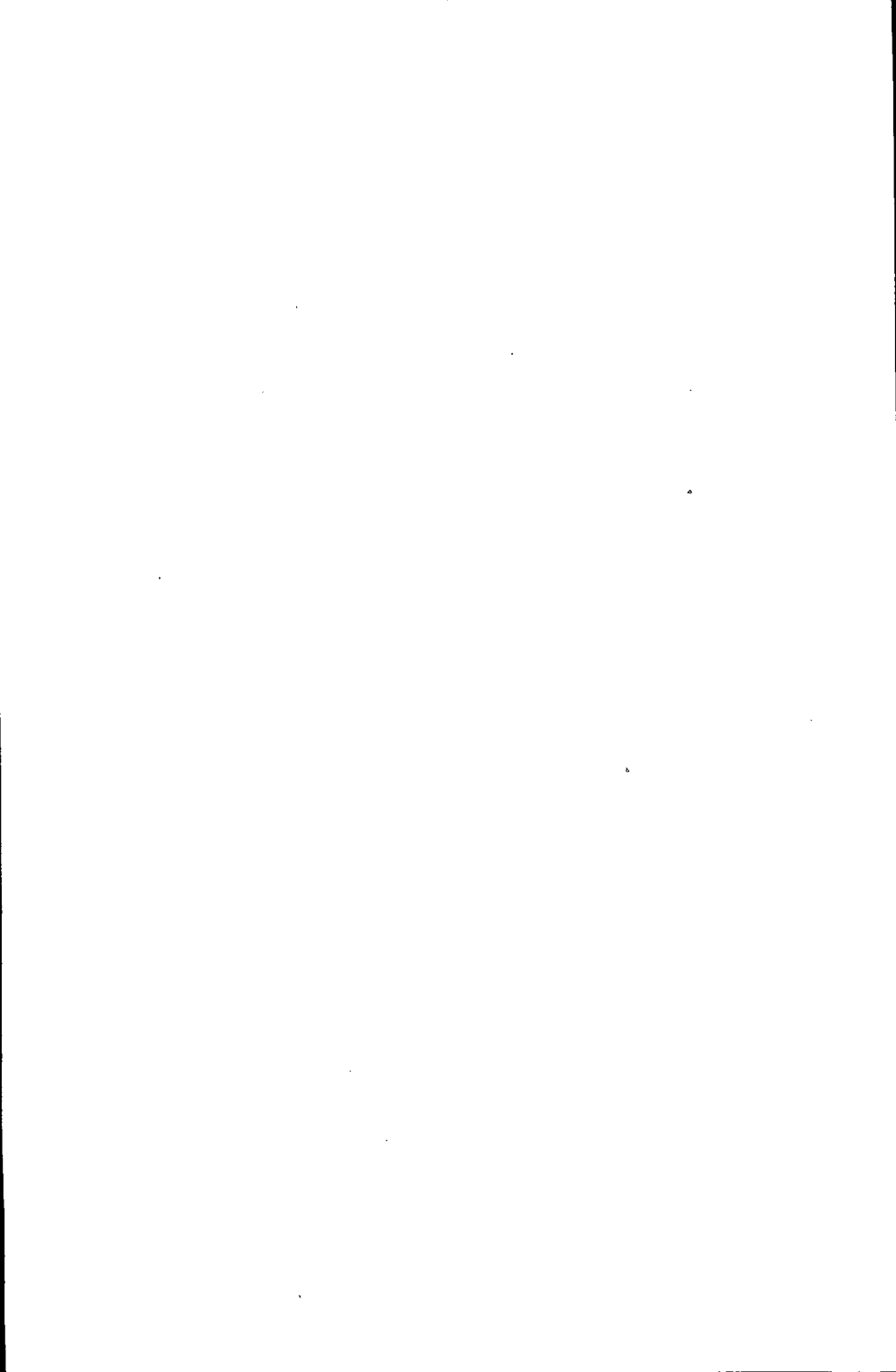
Directeur du V^e arrondissement des télégraphes à St-Gall.

S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction générale des télégraphes de Berne.

Facteur à St-Moritz.

S'adresser, d'ici au 21 février 1920, à la direction des télégraphes de Coire.

1. 1 facteur à Rheinfelden (2^e mise au concours). S'adresser, d'ici au 14 février 1920, à la direction des télégraphes d'Olten.



MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1920
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.02.1920
Date	
Data	
Seite	219-224
Page	
Pagina	
Ref. No	10 082 345

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.